

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le 13 mai 2024 à 19 h 30 à la salle Saint-François-Xavier située au 994, rue Principale à Prévost, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Numéro :	2024-0054
Adresse :	1153, rue Principale
Lot :	2 225 239 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none">• Autoriser que la piscine creusée existante soit implantée à une distance de 1,86 mètre de la ligne arrière de terrain au lieu d'une distance minimale de 5 mètres lorsque le terrain est adjacent à un parc, un sentier ou un espace vert.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Prévost, ce 17 avril 2024.

Me Caroline Dion, notaire, OMA
Greffière